



PRESENTATION DU BP 2022

Conseil municipal du 16 décembre 2021



BP 2022 : Rappel de la stratégie financière

Une préparation budgétaire cadrée par les objectifs suivants :

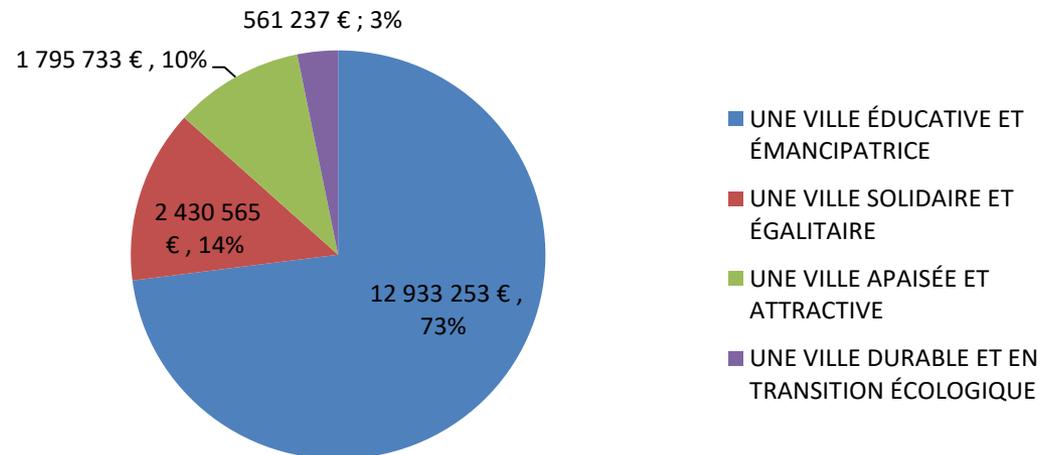
- dégager une épargne brute supérieure à 8% des recettes réelles de fonctionnement
- maintenir le ratio d'endettement autour de 8 ans facilitant l'accès au financement par l'emprunt des investissements
- stabiliser l'évolution des dépenses de fonctionnement et contenir la progression de la masse salariale
- ne pas augmenter les impôts pour ne pas faire supporter aux dionysien.nes les conséquences de mauvais choix financiers du précédent mandat



Un budget structuré autour de 4 priorités :

- Une ville éducative et émancipatrice
- Une ville solidaire et inclusive
- Une ville apaisée et attractive
- Une ville durable et en transition écologique

Dépenses à caractère général et de personnel



BP 2022 : une ville éducative et émancipatrice



12,9M€ de charges à caractère général et 74,6M€ de dépenses de personnel

- L'extension de la gratuité pour les élèves de CP à la rentrée 2022, pour une charge nette totale estimée à 850k€
- Avec l'obtention de la labellisation « Cités Educatives », la ville augmentera sa participation à hauteur de 201 550 euros à la Caisse des écoles, complétée par une subvention de l'Etat à hauteur de plus de 456 500 euros
- La réinternalisation de l'accueil matinal qui se traduit par une dépense supplémentaire de 265k€, partiellement compensée par l'arrêt des financements des dispositifs précédents de 183k€.
- La réorganisation du ménage dans les écoles élémentaires, va se traduire par une prestation complémentaire d'entretien de 207k€ et une diminution de l'inscription en masse salariale de 587 k€
- Le développement de l'accueil dans des établissements de la petite enfance s'effectue à travers la création de 40 places au sein de la MPE Montjoie (+225k€ sur 9 mois
- Culture : le budget 2022 voit le maintien des moyens de fonctionnement pour les équipements culturels et le soutien aux associations. 2,2M€



BP 2022 : une ville apaisée et attractive

- 1,8M€ de charges à caractère général et 7,8M€ de dépenses de personnel
- 20 effectifs supplémentaires de Policiers Municipaux sont prévus pour un coût total de 513k€ et 4 nouveaux postes d'opérateurs de CSU (167k€).
 - Au BP 2022, un dépense de 60k€ est prévue dans le cadre de la poursuite de la préfiguration de la métropolisation du GPIS, avec un objectif de structuration d'une direction territoriale pour Saint-Denis et de premières interventions au second semestre
 - En matière de prévention : mise en œuvre d'une cellule tranquillité pour le quartier Cosmonautes (+9k€) ; renforcement des actions de médiation et partenariat avec l'Etat le déploiement de bataillons de la médiation (+30k€)
 - Les subventions prévues pour les clubs et associations sportives restent stables à 1,5M€
 - L'activité des maisons de quartier sera développée avec l'inscription de 16,5k€ de crédits supplémentaires pour les maisons de quartier Floréal et Sémard
 - Une enveloppe de 80k€ est prévue pour la mise en œuvre du budget participatif afin de faire fonctionner le dispositif (communication sur les projets, mobilisation des porte-paroles, aide au démarrage de projets)



BP 2022 : une ville solidaire et inclusive

2,4M€ de charges à caractère général et 21,2 M€ de dépenses de personnel

- **Structuration d'un réseau d'épiceries sociales et solidaires et le déploiement d'une plateforme logistique (10k€). Cette structuration sera complétée à hauteur de 90k€ par le CCAS**
- **La mise en place du Projet du Bus France Services se traduit par une inscription budgétaire de 30k€**
- **En matière de santé, l'enveloppe consacrée à l'offre de soins s'accroît pour passer de 3 425 349 € à 3 481 562 €, soit + 56k€.**
- **En recettes de fonctionnement, Les recettes PMI (+ 20 000) et Planification familiale (+ 13 209 en CMS) s'accroissent légèrement du fait d'un strict suivi de la convention**
- **L'extension de la Ligne Bleue aux personnes en situation de handicap implique une dépense de 18 560**



BP 2022 : une ville durable

561k€ de charges à caractère général et 2,7 M€ de dépenses de personnel

- **Le budget 2022 les moyens dévolus à la promotion d'un logement décent et à la lutte contre l'habitat indigne seront renforcés : +300k€ en fonctionnement, soit une hausse cumulée de 400k€ depuis le début du mandat**
 - • Etude du stock d'arrêtés pris par la ville (environ 1 200 arrêtés) et élaboration d'une stratégie pour résorber ce stock et accompagner les habitants concernés : 94k€ prévus
 - • Lancement des marchés devant permettre à la ville d'intervenir en substitution des propriétaires défaillant via la réalisation de travaux d'office : 76k
- **Développement des mobilités douces un montant de 195 390€ est prévu pour le financement des 15 stations Vélib existantes et la création de trois nouvelles stations**



BP 2022 : les grands équilibres

- Les **recettes de fonctionnement prévisionnelles** : **240,5 M€** (200,5 M € hors FCCT)
- Les **dépenses de fonctionnement** de **221 M€** (181 M€ hors FCCT).
- L'**épargne brute** (= RRF-DRF) atteint **19,4 M€**
 - Un taux d'épargne brute prévisionnelle de 9,7 % (en hausse par rapport au BP 21 de 8,8%)
 - Une **capacité de désendettement prévisionnelle** de **7,3 ans** (8,2 ans au BP 21)



BP 2022 : les recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes sont basées sur le principe d'une reconduction globale du cadre budgétaire de 2021.

Les recettes de fonctionnement sont composées :

- **Des recettes de gestion : 199,6 M€** - approche prudentielle
 - Atténuations de charges : **6 M€** (essentiellement des remboursements d'indemnités journalières de personnel)
 - Produits des services : **13,7 M€**
 - Autres produits de gestion courante : **995 k€** (loyers)
 - Les recettes fiscales et des dotations (sous réserve des notifications) : **181 M€**
- | | |
|---|---|
| <p><u>Impôts et taxes</u> : 135,9 M€</p> <ul style="list-style-type: none">✓ TH/TF : 79,8 M€✓ Attributions de compensation : 37,6 M€✓ FSRIF : 8,7 M€✓ FPIC : 2,2 M€ | <p><u>Dotations et participations</u> : 45,1 M€</p> <ul style="list-style-type: none">✓ DGF: 26 M€ (DF: 7,2 M€ ; DSU : 18,8 M€)✓ Participations : 14,6 M€ (dont CAF : 9,8 M€) |
|---|---|
- **Des recettes financières : 820 765 €** (extinction progressive du capital restant dû de la dette couverte)
 - **Des recettes exceptionnelles : 77 000 €**



BP 2022 : les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- **Des charges de gestion : 177,9 M€**

- Charges à caractère général : 38,1 M€

Il s'agit des dépenses liées au fonctionnement courant des services (prestations, fournitures, énergies, contrats divers). Ces dépenses sont en diminution de 2,7 % par rapport au BP 2021.

- Dépenses de personnel : 123,3 M€

La masse salariale représente 67 % des dépenses de fonctionnement (hors FCCT) de la ville. De BP21 à BP22, les dépenses de personnel augmentent de 0,9 %.

- Autres charges de gestion courante : 15,4 M€

Il s'agit des subventions aux associations, au CCAS, les indemnités et frais de mission des élus. Ce chapitre baisse de -2,8% par rapport au BP 2021.

Le FCCT est également imputé sur ce chapitre (40,08 M€, globalement stable par rapport au BP 2021)

- **Des charges financières: 2,5 M€**

- **Des charges exceptionnelles : 491 k€**



- **En dépenses : 40,5 M € en 2022 pour les opérations patrimoniales**
 - + remboursement du capital des emprunts en cours (12 M€)

- **En recettes : 8,1 M€ en 2022.**

- **Les principales opérations :**
 - Effort porté sur le rattrapage en investissement notamment dans les équipements scolaires (5M€ sont prévus pour le programme de rénovation des écoles, 500k€ pour des travaux dans les offices, 500k€ pour le mobilier et matériel scolaire)
 - Au niveau culturel, 1,5M€ sont prévus pour la réhabilitation de la toiture du Musée, 500k€ à l'entretien des bâtiments culturels et 271k€ pour le lancement des travaux au sein du Conservatoire
 - 2,2M€ seront consacrés au Stade Delaune
 - Une enveloppe de 9,1 M€ est inscrite pour l'extension du groupe scolaire Lilli Boulanger en 2022
 - 350k€ sont prévus pour le plan d'adaptation au dérèglement climatique, 100k€ pour les espaces verts innovants